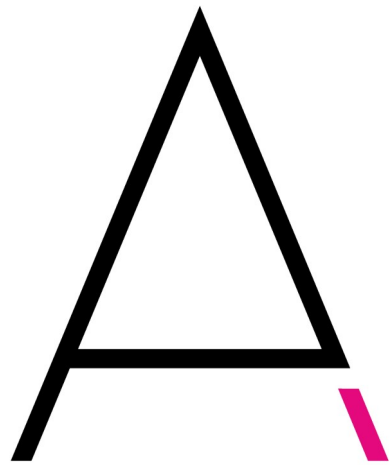


# Droits de diffusion photographiques



Polychroma  
Graphisme & photographie



## Préambule

### **L'activité photographique relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle.**

A ce titre, toutes les images réalisées et vendues par *Alain Clavier* sont protégées par la loi n°57-298 du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, reprise dans la loi n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle.

- Tous les droits de reproduction sont réservés au seul titulaire des droits d'auteur. *Alain Clavier* est le seul et entier propriétaire des images réalisées au cours de ses interventions.

*Alain Clavier* dispose à ce titre de tous les droits d'exploitation, ce que le client reconnaît expressément. Le client autorise, par conséquent, l'utilisation de images réalisées lors de sa commande par *Alain Clavier* dans le cadre de sa communication interne et externe, 3 ans renouvelables par tacite reconduction sauf dénonciation. Un aménagement de diffusion par accord est envisageable.

C'est pourquoi, afin de respecter la législation, il est nécessaire pour toute diffusion des photographies réalisées de définir un contrat de cession de droits.

Le présent document présente les différents droits de diffusion proposés par Polychroma représenté par *Alain Clavier*.

Les droits présentés ci-dessous ont été définis à partir des barèmes de l'*Union de Photographes Professionnels*. Ils ont été simplifié afin répondre à la majorité des demandes que me sont faites.

Pour toute demande d'information complémentaire ou tout droit spécifique merci de contacter *Alain Clavier* par mail à : [alain@polychroma.fr](mailto:alain@polychroma.fr)

## Article 1 – Définition des droits de diffusion

Les droits se définissent en fonction :

- du support de diffusion
- de la zone géographique de diffusion
- de la durée d'utilisation
- du nombre d'exemplaires (pour les supports imprimés)
- de la fréquentation (pour supports virtuels)
- du nombre de photographies utilisées.

## Article 2 – Support de diffusion

En fonction du support sur lequel la photo sera diffusée le coût des droits de diffusion variera.

Ces supports peuvent être des supports imprimés tels que : Affiche, pochette CD, Flyer... ainsi que tous les supports virtuels tels que les sites internet, réseaux sociaux...

Par exemple le coût d'achat des droits diffusion pour une photo de couverture d'album est supérieur à celui des droits de diffusion pour une photo utilisée dans une page de contenu d'un site internet.

## Article 3 – Géographie

En fonction de l'étendue de la zone géographique de diffusion le coût des droits de diffusion variera.

Par exemple, le coût pour une diffusion mondiale est supérieur au coût d'une diffusion locale.

## Article 4 – Durée de validité

En fonction de la durée de validité des droits de diffusion le coût des droits de diffusion variera.

Par exemple, le coût des droits de diffusion pour 99 ans est supérieur au coût des droits de diffusion pour 2 ans.

## Article 5 – Nombre d'exemplaires imprimés

Le coût des droits de diffusion varie en fonction du nombre d'exemplaires imprimés.

Par exemple, le coût des droits de diffusion pour un livret imprimé à 10 000 ex est supérieur au coût des droits de diffusion pour un livret imprimé à 500 ex.

## Article 6 – Fréquentation

Le coût des droits de diffusion varie en fonction :

- de la fréquentation d'un site internet
- du nombre d'abonnés, d'amis, de followers pour un réseau social

Par exemple, le coût des droits de diffusion pour un site étant visité quotidiennement par plus de 5 000 visiteurs est supérieur au coût des droits de diffusion pour un site étant visité quotidiennement par 100 visiteurs.

## Article 7 – Nombre de photographies

Le coût des droits de diffusion varie en fonction du nombre de photographies que vous achetez. Plus le nombre d'images acheté est important plus le coût unitaire de la photographie est réduit.

## Article 8 – Droits des sujets

Attention, les droits cédés concernent les droits du photographe. Pour la diffusion de personnes tierces présentes sur la photographie, il vous appartient d'obtenir les droits de diffusion auprès du ou des sujets concernés.

## Article 9 – Crédits

A chaque utilisation de photographies celles-ci doivent être accompagnées de la mention : « Photographie Alain Clavier / [www.polychroma.fr](http://www.polychroma.fr) »